

Syndicat Mixte des Eaux de la Vallée de l'Hérault

2, route de Boyne 34120 CAZOULS D'HÉRAULT

Téléphone : 04.67.25.28.29. - Télécopie : 04.67.25.19.78.

www.eau-vallee-herault.fr - smevh@smevh.frLe SMEVH est membre de France Eau Publique : www.france-eaupublique.fr**Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2025**
(Délibération n° 2024-06-21 du 20 juin 2024)**Tarif « eau »**

Désignation	Prix du m3 en € HT
Abonné 0-70 m ³	1,31
Abonné 71-180 m ³	1,52
Abonné 181-300 m ³	1,67
Abonné 301-500 m ³	2,09
Abonné supérieur à 500 m ³	2,56
Communes adhérentes	1,52
Communes clientes (Neffiès-Espondeilhan)	3,00

Tarif « prime fixe »

Désignation	Prix en € HT
Compteur DN 15 mm	120,00
Compteur DN 20 mm	168,00
Compteur DN 25 mm	216,00
Compteur DN supérieur à 25 mm	756,00

Tarif « pose compteur »

Désignation	Prix unitaire HT
Forfait pose ensemble compteur DN15	300,00
Forfait pose ensemble compteur DN20	350,00
Forfait pose ensemble compteur DN25	480,00
Forfait pose ensemble compteur DN32	610,00
Forfait pose ensemble compteur DN40	700,00
Forfait pose ensemble compteur >DN40	850,00

Tarif des services

Interventions diverses	Prix en € HT
Frais de déplacement	66,00
Frais d'établissement de devis (non récupérables)	66,00
Suspension, reprise de concession ou ouverture de branchement	123,00
Frais pour rejet de paiement	21,00
Etalonnage compteur (non perçu si compteur défectueux)	Frais d'expertise sur un banc d'essai du SIM (*) ou 123,00 € si exécuté par le SMEVH
Intervention sur casse réseau (hors pièces) si demande de tracé préalable	244,00
Intervention sur casse réseau (hors pièces) sans demande de tracé préalable	726,00
Frais pour suivi et surveillance des travaux applicable aux particuliers et aux communes	Tranche de travaux de 0 à 2999€ : 10% Tranche de travaux de 3000 à 6499€ : 8% Tranche de travaux supérieure à 6500€ : 5%

(*)= Service des Instruments et Mesures

Tarif des pénalités pour infraction au RSE (*)

Infractions	Amende forfaitaire
« Vol d'eau » caractérisé	1.200,00
Refus d'accès au compteur	360,00
Rupture de plomb ou intervention sur compteur	240,00
Piquage sans compteur sur branchement	600,00
Consommation sur branchement sans abonnement ni compteur	600,00
Consommation sur voie publique sans autorisation	600,00
Mancœuvre ou tentative de manœuvre sur réseau syndical	1.200,00

(*)= Règlement du Service de l'Eau du SMEVH